



Project Agreement Number: 519138-LLP-1-2011-1-UK-KA3-KA3MP
 Project funded by the European Commission

Deliverable D3.2.2b

Recommandations pour la mise en place et l'animation de réseaux de pratiques éducatives ouvertes

Document information	
Due date of deliverable	April 2014
Actual submission date (final version)	June 2014
Organisation name of lead contractor for this deliverable	Université de Lorraine (OUNL)
Revision	Version 1.0 – June 2014
Dissemination Level	
PU Public	☒
PP Restricted to other programme participants (including the Commission Services)	—
RE Restricted to a group specified by the consortium (including the Commission Services)	—
CO Confidential, only for members of the consortium (including the Commission Services)	—

Recommandations pour la mise en place et l'animation de réseaux de pratiques éducatives ouvertes

La présente étude a été menée dans le cadre du programme POERUP (2013) créé par le Programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie de la Commission Européenne. POERUP a pour but de développer des politiques favorisant l'essor des pratiques éducatives ouvertes (en anglais OEP – Open Educational Practices). Différents partenaires de l'Open University des Pays-Bas, de Sero Consulting, de l'Université de Leicester et de l'Université d'Athabasca ont collaboré à ce projet, pour rassembler leurs recherches sur les OEP et formuler la liste de recommandations sur la création et l'animation des réseaux de pratiques éducatives ouvertes ci-dessous.

Modèles organisationnels de pratiques éducatives ouvertes (inter)nationales

R.1. Les pratiques éducatives ouvertes (OEP) nécessitent des configurations sociales différentes selon les objectifs visés. Les initiatives étudiées relèvent du modèle organisationnel suivant : la combinaison d'équipes institutionnelles fortes, de réseaux de pratiques ouverts et d'une communauté stable.

R.1.1. La pratique du travail en commun est nécessaire pour partager et construire les connaissances et l'expertise autour de la mise en place et de l'utilisation locale d'OEP. Il est recommandé aux institutions de disposer d'équipes explicitement dédiées à la production d'OEP.

R.1.2 Les communautés de pratique (CoPs) fournissent un environnement social relativement stable permettant le partage de répertoires et d'une histoire commune. Au sein des CoPs, de nouveaux savoirs sont régulièrement créés et partagés à travers divers médias.

R.1.3. Dans le même temps, la participation à des réseaux ouverts est devenue une condition essentielle pour évoluer professionnellement. Les pratiques ouvertes offrent aux professionnels des « plateformes » plus dynamiques qui leur permettent de se tenir au courant des évolutions grâce à la collaboration entre pairs. Ces NoPs (Networks of practices – réseaux de pratiques) illustrent bien l'idée de pratique ouverte car ils se propagent au-delà des frontières géographiques et organisationnelles, de manière naturellement autogérée et sans notion de hiérarchie. Les pratiques ouvertes fonctionnent sur une base plus fluide en fournissant un espace (temporel) de collaboration que les professionnels intègrent au gré de leurs besoins.

Pour instaurer ce modèle organisationnel, nous recommandons :

R.2. . Des liens étroits avec les institutions éducatives pour une plus grande durabilité des OEP.

R.3. La recherche de liens avec des partenaires institutionnels, même si le réseau est entièrement en ligne et n'est connecté formellement à aucune institution.

R.4. . L'établissement de ces liens avec les institutions éducatives par un système de cotisation et la création de réseaux sélectifs où les institutions partenaires sont invitées à participer sur la base de dénominateurs communs.

R.5. Le rôle, pour les membres institutionnels, de pont entre les initiatives (inter)nationales OEP : cela permet de transférer vers l'équipe institutionnelle les connaissances et les implications pratiques d'initiatives (inter)nationales OEP plus larges, et inversement.

R.6. La conduite des initiatives (inter)nationales OEP par un coordinateur charismatique et énergique ou par une équipe centrale forte.

R.7. . L'alliance ou la recherche d'appuis au niveau régional, national ou international dans des organisations existantes spécialisées dans les domaines du e-learning et des apprentissages mixtes. Elles constituent souvent des moteurs d'innovation qui facilitent le partage de connaissances et l'organisation d'événements. Ainsi, les réseaux ouverts les plus larges pourront s'appuyer sur l'expertise de groupes de recherche plus anciens.

Aide à la création des OEP

R.8. . La promotion des OEP au sein des pratiques courantes d'enseignement par les responsables d'établissements d'enseignement primaire, secondaire, professionnel et supérieur.

R.9. . L'expertise de l'équipe centrale dans la création de REL afin d'adapter l'initiative (inter)nationale OEP au contexte local.

R.10. création de lignes directrices et la mise place d'ateliers sur les questions des droits d'auteur et des régimes de licence afin de vaincre les réticences des professeurs et des universitaires, souvent dues à un manque de connaissance sur ces questions.

R.11 L'organisation d'ateliers en présentiel ou de conférences au moins une fois par an pour une rencontre entre partenaires. C'est au cours de ces ateliers que naît une communauté d'identité et un réel partage de pratiques. C'est une fois que le réseau a été créé et que des liens personnels ont été tissés que les participant utilisent la technologie pour partager leurs connaissances sur l'usage des REL.

R.12. couragement à la participation individuelle de contributeurs quand un soutien institutionnel s'avère impossible.

Qualité et temps

R.13. nvestissement dans l'assurance qualité. Une évaluation des OEP a été menée dans tous le cas étudiés, soit de manière interactive par *tags* qualitatifs ou par la mise en place d'une procédure centralisée (évaluation de cours). Certains cas peinent encore à trouver un modèle d'assurance qualité adapté.

R.13.1 Ne pas sous-estimer la question du temps : la création de matériaux d'apprentissage en ligne prend du temps et constitue la plus grande contrainte pour les professeurs et les universitaires.

R.13.2 La complexité organisationnelle des initiatives liées aux REL demandent un temps d'apprentissage et de partage communautaire plus long.